

Dix propositions sur les sciences économiques et sociales

Alain Beitone
Janvier 2001

1. Les sciences économiques et sociales sont une discipline scolaire

Cette proposition peut sembler relever de l'évidence, mais ses implications sont pourtant considérables. Nombre de discours relatifs aux sciences économiques et sociales semblent en effet fondés sur le fait que les SES seraient, en quelque sorte, exorbitantes du droit commun parmi les autres disciplines scolaires. Certains, par exemple, considèrent que le caractère « pluridisciplinaire » des SES les distingue des autres disciplines (monodisciplinaires ?). Chaque discipline scolaire est évidemment spécifique, mais elles ont toute en commun d'être des disciplines scolaires.

2. Comme toutes les disciplines scolaires, les SES se définissent par les savoirs qu'elles se proposent de faire apprendre aux élèves.

Une discipline scolaire ne peut pas se définir par ses méthodes pédagogiques (par exemple les « méthodes actives »), ni par un objectif général du système scolaire (par exemple « former le citoyen »). Même si, historiquement, les SES ont joué dans l'enseignement secondaire long un rôle pionnier en ce qui concerne les méthodes pédagogiques, il est clair qu'aujourd'hui la volonté de faire de l'élève un acteur de la construction de son propre savoir, le travail sur documents, le recours à l'enquête de terrain ou à la recherche documentaire ne sont pas une exclusivité des SES.

De même, toutes les disciplines scolaires contribuent à la formation du citoyen. Les candidats à tous les CAPES et CAPET peuvent d'ailleurs être interrogés sur ce point lors de l'épreuve sur dossier du concours. L'existence d'une discipline scolaire particulière dans le cursus des lycéens, ne peut donc se justifier que par les savoirs que cette discipline se propose de faire apprendre par les élèves.

3. Comme toutes les disciplines scolaires, les SES trouvent leur légitimité dans la référence à des savoirs validés par des communautés savantes.

Il existe dans toute société un très grand nombre de savoirs. Dans certaines sociétés existent une institution spécifique chargée d'organiser l'apprentissage de certains savoirs : cette institution est l'Ecole (terme générique qui désigne l'institution scolaire dans son ensemble de la maternelle à l'Université). Par exemple, il existe des savoirs relatifs à la conduite automobile, à la chasse ou à la pêche, ils ne font pas l'objet d'un enseignement scolaire.

Le choix des savoirs qui font l'objet d'une formation scolaire est un choix social et évolutif. Par exemple, on a longtemps considéré comme normal le fait que l'enseignement destiné aux jeunes filles comporte une formation aux tâches ménagères. Un tel enseignement n'existe plus aujourd'hui. Le choix de ce qui est enseigné au sein de l'institution scolaire est lié notamment, à l'état des connaissances dans la société considérée. Par exemple, la création d'un enseignement « moderne » en France est lié (entre autres facteurs) à la montée en puissance des connaissances issues des sciences de la nature par rapport aux connaissances qui relevaient des humanités classiques.

Dès lors qu'un savoir est désigné comme devant faire l'objet d'un apprentissage scolaire, la légitimité de ce qui est enseigné, quel que soit le niveau d'enseignement considéré, repose sur les processus de légitimation en usage dans les communautés savantes.

Sauf à reconnaître au pouvoir politique, aux instances religieuses, à l'opinion publique, le droit de trancher des controverses scientifiques, les savoirs enseignés dans l'institution scolaire doivent s'appuyer sur les savoirs produits et validés par des communautés savantes.

C'est cette référence aux savoirs produits et validés par des communautés savantes qui fondent l'autonomie intellectuelle de l'enseignant et le respect du pluralisme des approches au sein d'un même champ scientifique.

4. Former les élèves à une approche scientifique du social c'est en même temps former les élèves à une certaine posture épistémologique.

En science économique, comme en sociologie ou en science politique, il s'agit toujours, sur la base d'un certain nombre de choix théoriques, de construire des modèles, des types idéaux, des « schèmes d'intelligibilité », c'est-à-dire des constructions conjecturales et provisoires qui permettent d'ordonner le réel, de guider les investigations empiriques. Il importe donc de former les élèves à cette démarche de conjectures et de réfutations, ce qui suppose à la fois :

- *une rupture avec l'illusion empirique (qui conduit certains à opposer les modèles à la réalité, voire à refuser toute référence à la modélisation dans l'enseignement secondaire)*
- *une rupture avec le dogmatisme qui utilise la référence à la « Science » pour refuser le débat et le pluralisme.*

5. Comme toutes les disciplines scolaires, les SES se réfèrent à des savoirs savants divers relevant de communautés savantes différentes.

A chaque niveau d'enseignement, de nombreux savoirs différents sont mobilisés (d'où le débat sur la polyvalence des professeurs des écoles). En France, à partir du collège les disciplines scolaires sont institutionnalisées (horaires spécifiques, enseignants spécifiques). Mais dans chaque discipline scolaire, on fait appel à des disciplines savantes multiples. C'est une illusion de croire que certains enseignements seraient pluridisciplinaires et d'autres pas. Il n'existe pas, par exemple, de discipline savante « mathématiques » : il existe de l'algèbre, de la géométrie, des probabilités etc. Dans l'enseignement supérieur et la recherche cela correspond à des postes fléchés, des revues et des colloques spécialisés, des enseignements différents etc. De même, dans un département d'histoire, on distingue les médiévistes, les modernistes etc. Si l'on est spécialiste de chimie minérale, on n'enseignera pas la chimie organique etc. Donc, chaque discipline scolaire est un appariement (évolutif) de disciplines savantes. Cet appariement doit être justifié à la fois du point de vue des exigences de la formation des élèves et du point de vue épistémologique. Les SES n'ont donc rien de spécifique lorsqu'elles se réfèrent à des disciplines académiques diverses.

6. Comme toutes les disciplines scolaires, les SES obéissent à une double logique :

- **contribuer à la formation de la culture commune des élèves**
- **initier les élèves à la spécificité des disciplines savantes de référence**

L'objectif culturel et l'objectif scientifique de l'enseignement, objectifs qui étaient distingués dans le rapport Malinvaud sur l'enseignement des SES, ne peuvent pas être distingués de façon radicale. D'une part en raison du caractère évolutif de l'articulation entre ces deux dimensions : l'enseignement des sciences de la nature a un caractère plus culturel et moins scientifique à l'école élémentaire qu'en classe de terminale S. D'autre part en raison du fait qu'à tous les niveaux de l'enseignement, c'est la rigueur du fondement scientifique qui fonde la portée culturelle de la formation. Enfin parce que

c'est la dimension culturelle des enseignements qui permet de donner du sens à la dimension scientifique de la formation.

7. Les sciences économiques et sociales se proposent de faire acquérir par les élèves des savoirs qui relèvent pour l'essentiel de trois disciplines scientifiques : la science économique, la sociologie, la science politique.

Les SES ne peuvent pas continuer à prétendre couvrir l'ensemble du « continent des sciences sociales ». La psychologie sociale, la géographie humaine, l'histoire économique, le droit public et constitutionnel constituaient jadis des épreuves à option du CAPES. Il faut sans doute accepter aujourd'hui d'être plus modeste. Comme le proposaient R. Establet et Ch. Baudelot lors du colloque de Rennes, le tronc commun de l'enseignement des SES doit se définir comme bi-disciplinaire (science économique et sociologie). L'enseignement de la science politique (en tant que discipline) étant la mission de l'option et (peut-être) de l'enseignement de spécialité de terminale. Dans tous les cas, il doit être clair que l'expression « faire-des-SES » ne peut pas signifier que l'on enseigne autre chose que des savoirs produits dans le cadre de disciplines savantes constituées.

8. Comme toutes les disciplines scolaires enseignées au lycée, les SES préparent les élèves à la poursuite d'études supérieures diverses.

Tous les élèves de S ne s'orientent pas dans l'enseignement supérieur vers l'étude des mathématiques ou de la physique, tous les élèves de L ne suivent pas des études de Lettres Modernes ou de Lettres Classiques. Il est donc normal que les élèves de ES s'orientent vers des formations très différenciées. On ne peut pas juger l'enseignement des SES à partir de la proportion des élèves de la filière ES qui s'inscrivent en faculté de sciences économiques et de gestion. On ne peut pas non plus concevoir l'enseignement des SES à partir des seules exigences de telle ou telle formation de l'enseignement supérieur. Pour les professeurs de maths des classes préparatoires scientifiques, les élèves de S ne font pas assez de maths (et/ou pas de la bonne façon). Quant aux professeurs de lettres des classes préparatoires littéraires, ils déplorent la faiblesse en grec et en latin. On doit concevoir les programmes à partir de la variété des débouchés des élèves. Un élève de ES doit avoir fait suffisamment de science économique et de sociologie pour aborder utilement des formations universitaires spécialisées dans ces disciplines. Mais un autre élève utilisera ces mêmes connaissances dans le cadre d'une école de travail social ou dans un IUT GEA. Ce qui importe, c'est que la formation donnée à chaque niveau du cursus constitue pour l'élève un point d'appui robuste lors de l'étape suivante de la formation.

9. Dans les débats sur l'avenir du lycée, il importe de distinguer la discipline scolaire SES et la filière ES.

Pour des raisons liées à l'histoire du système éducatif français, les SES ont été liées à une filière de l'enseignement général du second degré (B, puis ES). Cette relation n'a, évidemment, aucun caractère naturel. Le fait que les lettres et la philosophie occupent une place éminente au sein d'une filière (A puis L) n'empêche pas que ces disciplines soient aussi enseignées dans les autres filières. Même chose en ce qui concerne la philosophie. On peut donc soumettre au débat les deux formulations suivantes :

- *L'enseignement des SES doit être une composante de la formation de tous les lycéens de l'enseignement général (la formation aux sciences sociales passant pour l'essentiel par d'autres disciplines scolaires dans l'enseignement technologique et professionnel).*
- *La filière ES doit être maintenue dans la mesure où il est nécessaire d'offrir aux lycéens des parcours cohérents de formation qui sont*

intermédiaires entre le collègue unique et l'université (caractérisée par une plus grande spécialisation des formations).

10. La « troisième culture » doit être une composante de la formation de tous les lycéens.

A la suite des travaux W. Lepenies, on admet généralement que trois cultures se sont progressivement constituées. Tout d'abord la culture des Humanités fondée sur la connaissance des langues anciennes, sur l'étude critique des textes, sur la réflexion philosophique. Longtemps, l'enseignement a reposé exclusivement sur cette culture. La culture des sciences de la Nature s'est développée ensuite (non sans répercussions sur la culture des Humanités) : l'astronomie, la physique, la chimie, ont progressivement été intégrées dans l'enseignement. La fin du XVIIIe siècle et le XIX siècle voient le développement d'une troisième culture : la science économique, la sociologie, la psychologie sociale, la science politique créent un nouveau continent, celui des sciences sociales. La présence de ce champ du savoir dans l'enseignement supérieur n'a été assurée que lentement (et à des rythmes variables dans les différents pays). En France, il faut attendre 1967 pour que cette troisième culture prenne place dans l'enseignement général et pour une partie des élèves seulement. La question de l'accès de tous les élèves à cette formation en sciences sociales est aujourd'hui posée.

On peut proposer que chacune des trois cultures structure une filière du lycée et que les trois cultures soient enseignées à tous les lycéens.